

Système de paye Phénix

Ce que nous faisons

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada continue d'exprimer la frustration et les préoccupations de ses membres concernant le nouveau système de paye Phénix et d'exhorter le gouvernement à mettre en place dans les plus brefs délais un nouveau système qui fonctionne. Nous croyons que nul n'est mieux placé pour développer ce système que les [informaticiens professionnels fédéraux](#) (nos membres) et que, d'ici à ce que le nouveau système soit prêt, il faut aider davantage nos membres touchés par les problèmes de Phénix.

Depuis la mise en œuvre de Phénix il y a deux ans ([malgré nos protestations](#)), l'Institut a pris plusieurs mesures de réprobation, dont le dépôt de [deux griefs de principe](#) à l'endroit de l'employeur au nom de ses membres. L'Institut a également déposé — ou en voie de le faire — des plaintes de « pratique déloyale de travail » et des griefs de principes pour tous ses groupes à l'endroit du Secrétariat du Conseil du Trésor, l'accusant de manquer à ses obligations législatives de mise en œuvre des conventions collectives dans les délais prévus. L'Institut a également aidé des centaines de membres à déposer des griefs individuels (dont la plupart sont maintenant réglés), à écrire à des [ministres](#) et à les rencontrer; préconisé l'adoption de nouvelles mesures pour [aider nos membres](#); gardé cette question à l'ordre du jour dans les [médias](#) (en anglais); offert des [prêts](#) aux membres les plus touchés; incité beaucoup de membres à [manifester](#); et fait pression — avec succès — pour que le gouvernement injecte [plus d'argent](#) dans la réparation du système.

Vous avez un problème de paye? Voici ce qu'il faut faire.

1. Veuillez à signaler tous les problèmes de paye à vos gestionnaires et à [suivre les étapes](#) indiquées dans le site Web de l'employeur.
2. Si vous avez des problèmes de paye, y compris avec votre paye rétroactive, dites-le à votre gestionnaire, contactez le [Centre des services de paye](#) (s'il sert votre [organisation](#)) ou votre conseiller en rémunération et remplissez le [formulaire de rétroaction sur Phénix](#) obligatoire. N'oubliez pas d'indiquer que votre paye était incomplète à l'étape 1 et de sélectionner les menus déroulants pertinents à l'étape 2. **Si des renseignements manquent sur votre formulaire, votre demande sera automatiquement rejetée!**
3. Si vous avez besoin d'un versement de salaire urgent ou prioritaire, demandez à votre gestionnaire de vous aider à remplir une demande d'avance salariale d'urgence ou de paye prioritaire par l'intermédiaire de votre ministère.
4. Pour savoir où en est votre demande, utilisez l'application [Suivre monCAS](#) (sur le réseau du gouvernement du Canada seulement; anciennement formulaire *Demande relative à l'état du cas de Phénix*).
5. Si les renseignements qui figurent sur votre talon de paye ne sont pas clairs ou complets, utilisez l'[Aide automatisée pour les applications Web de la rémunération](#) dans l'Intranet. Vous y trouverez plus de renseignements, qui ne figurent pas sur les talons de paye. Les membres sont également encouragés à consulter la page Web [Comment interpréter votre talon de paye](#).

Vous avez besoin de notre aide?

6. Si vous ne recevez pas de paye du tout ou si vous n'arrivez pas à faire traiter par l'employeur votre demande de paye d'urgence ou prioritaire, communiquez avec notre personnel dévoué en écrivant à aide-phenix@pipscc.ca. (L'IPFPC offre également des prêts aux membres les plus durement touchés par les problèmes de Phénix. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).)



Aidez-nous à continuer à talonner le gouvernement pour qu'il remplace Phénix par un système qui marche, un système créé par nos informaticiens fédéraux.